
Farde 27 -- Correspondance entre Charles Baudin fils, Louis de Weissenbruch et Charles de Weissenbruch

Auteur(s), créateur(s), collaborateur(s) : Baudin, Pierre-Charles-Louis (1748-1799); Weissenbruch, Louis de (1772-1851); Weissenbruch, Charles Auguste Guillaume de (1744-1826)

Type d'objet représenté : Document d'archives

Identifiant(s) : Farde 27 (Fonds Weissenbruch)

Organisme ayant financé la numérisation : Université de Liège

Accès ouvert - Domaine public

URL permanente : <http://hdl.handle.net/2268.1/3836>

Les reproductions numériques disponibles sur DONum sont en faible résolution, facilitant le téléchargement. Des fichiers de haute qualité peuvent être obtenus sur conditions, via notre formulaire de contact (feedback).

Certaines de ces reproductions peuvent être payantes. Un devis vous sera envoyé par courriel.

Les documents disponibles sur DONum peuvent être protégés par le droit d'auteur. Ils sont soumis aux règles habituelles de bon usage.

Paris le 9 germinéal l'an V de la R.P.

15/4

On ne me persuadera jamais, non cher ami, que Chauchet se brûle la cervelle pour n'avoir pu supporter l'événement qu'il a tort de redouter. Je tiens même pour impossible que cet événement dût-il se réaliser ait une pareille suite, parce qu'alors il seroit bien démontré que Chauchet n'avoit point de cervelle et n'a pu se la brûler. Mais vous, mon ami, vous philosophe, connoissant les hommes, les haines vicieuses et tracassières de petites villes, les jalousies de l'ignorance avie, les prétentions ridicules qu'il y fait naître, comment ne faites-vous pas de toute cette séquelle d'intrigues la seule justice dont elle soit digne par le mépris et l'oubli? Comment pouvoit-il moins pour un médecin du même Corps, qu'on accuse de réception! Voilà un beau sujet de triomphe sur l'alarme! Comptez au reste que j'en suis

Toujours là pour éclairer et déjouer les manœuvres
j'ai fait passer la lettre au C. Namboury

Le 25 Ventose à la suite des débats
de 500 sur la proposition d'un comite
à demander aux électeurs, je me trouvais
à la bibliothèque du Corps législatif, point
de réunion des députés du deux conseils,
et où nul étranger n'est admis. On
s'échauffa beaucoup dans les diverses
opinions. Je laissai les hommes ardens
exhaler leur feu pendant une heure,
puis résumant la question je leur dis que
le message étoit à mon avis très déplacé
de la part du Directoire, mais qu'après ce
travail éclairé c'étoit jouer la République
à croix ou à pile que de se refuser à
toute espèce de détermination de la part
de l'assemblée électorale, qu'ainsi j'étois
d'avis d'aller en avant avec trois
amendemens. 1° de substituer aux comités

la simple promesse. 2° de ne plus parler de
haine, mais de promettre quelque chose de
leur yeux passer au jugement, la fidélité. 3° de
ne prononcer aucune clause pérale. La
formule fut aussitôt convenue telle que je la
proposai et que vous la vîtes. Mais
dit on, nous feriez vous passer la résolution
ainsi rédigée? C'est de quoi, répondis-je,
je ne puis être caution, je promets seulement
de me faire porter au conseil pour la
défense si je ne puis marcher. Je vous
adresse, au jour d'hui, je crois, mon
rapport, si les exemplaires sont prêts
pour l'heure du courrier. Je vous
embrasse de tout mon cœur

J. C. L. Baudin
(des Ardennes)